



17 SEPT 2014

Mise au point relative à la consommation et la subvention du sucre

Contrairement à ce qui a été rapporté par certains supports médiatiques sur l'évolution de la consommation nationale du sucre, il est opportun d'apporter certaines précisions relatives à la structure de consommation de ce produit ainsi que les subventions qui lui sont accordées. La consommation nationale en sucre atteint **un million et 211 mille tonnes** par an avec un taux de croissance annuelle de 1,2%.

Cette consommation se répartie par catégorie de sucre selon le tableau suivant :

Produit	sucre pain	granulé	lingot	morceaux	total
Consommation nationale en tonne	399.521,80	649.622,47*	134.542,83	27.240,58	1.210.927,67
Pourcentage	33%	54%	11%	2%	100%

*ce chiffre englobe la consommation des industries agro industrielles et des boissons sucrées de l'équivalent de 26%

Les prix du sucre sous toutes catégories sont réglementés et bénéficient d'une subvention de la caisse de compensation. Ces prix qui n'ont subi aucune révision officielle depuis aout 2006 sont fixés comme suit :

Produit	granulé	sucre pain	lingot	Morceaux
Prix sortie usine en dh par tonne (casablanca)**	4218.00	5008.00	5008.00	5008.00
Subvention unitaire en dhs par tonne	2847.27	2847.27	2847.27	2847.27

**prix hors frais de transport et marges de distribution

Les prix du sucre sont subventionnés à hauteur de **2,8 dirhams par kilogramme**, la charge globale de compensation a atteint **3 milliards et demie de dirhams** en 2013, cette charge se répartie comme suit :

produit	Granulé	Sucre pain	lingot	morceaux
Charge de compensation en MDH	1.850	1.138	383	78

Pour le Ministre Délégué auprès du Chef du Gouvernement
 Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance
 et par Délégation
 Le Secrétaire Général
 Aziz AJBILOU